



# Résiliation Logiciel Facturation

Par **Infiliberal**, le **19/12/2015** à **12:51**

Bonjour,

Je suis infirmière et cette année je me suis lancée dans le libéral. Cette expérience n'a pas duré longtemps, j'ai commencé mon activité en avril 2015 et j'ai arrêtée en août 2015, les services administratifs étant au courant (CPAM, URSSAF, CARPIMKO, Conseil de l'Ordre). J'étais obligée de m'inscrire à une société de logiciel de facturation pour pouvoir exercer mon activité. En réalité, j'ai pris la société qui été utilisée par mes collègues: CBA, qui gère le logiciel AGATHE: [www.cbainfo.fr](http://www.cbainfo.fr), 35 rue du Traité de Rome - Site Agroparc- CS 60526 84908 Avignon Cedex 9.

Pour info, j'ai utilisée l'ordinateur du cabinet, qui été déjà en service. Pour m'inscrire c'est fût très simple, je n'ai eu que cocher une case dans une feuille qui m'engage, malheureusement à 48 mois d'abonnement!

Maintenant que j'ai arrêté mon activité, j'ai demandé de résilier mon contrat en envoyant des justificatifs d'arrêt d'activité auprès de l'URSSAF, sauf que la société me réponds qu'elle ne résiliera pas mon contrat, je dois continuer à payer jusqu'à 2017!!

Es-ce que cela est légal? Suis-je obligée de continuer à payer pour des services que je n'utiliserai pas???

Merci pour votre aide, je me sens perdue...